

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **56 (1920)**

Heft 43

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Nutzungsbedingungen

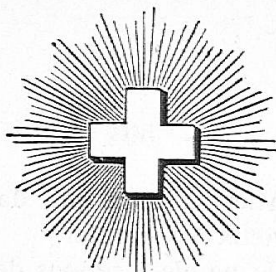
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Compte rendu du XX^e Congrès de la S. P. R. (Fin) : Assemblée générale administrative. Banquets. Récréations. — Statuts de la S. P. R. — La réforme de l'enseignement secondaire et le projet Barth. — Bibliographie.*

XX^e congrès

de la

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

tenu à Neuchâtel les 15, 16 et 17 juillet 1920.

COMPTE RENDU (*Fin.*)¹

III. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ADMINISTRATIVE

M. F. Hoffmann, président, ouvre la séance à 8 ³/₄ h. Assemblée bien revêtue ; nous sommes heureux de relever que nombreux sont les membres qui ont tenu à assister à cette séance purement administrative. Ils ont prouvé l'intérêt qu'ils portent à tout ce qui concerne notre société et l'attachement qu'ils ont pour celle-ci.

1. Rapports administratifs.

L'ordre du jour appelle : Rapports du président, du rédacteur de l'*Educateur* et du gérant sur la marche de la Société et du journal de 1915 à 1920.

M. F. Hoffmann, président, se contente de résumer en quelques mots son rapport qui a été publié dans l'*Educateur* du 26 juin dernier, personne n'en demandant la lecture intégrale.

M. E. Briod rappelle qu'il était d'usage autrefois que le rapport du Rédacteur en chef fût lu en séance plénière, mais comme généralement le temps presse, on s'en rapporte ordinairement à l'appréciation du Comité central. Afin que ce rapport fût mis sous les yeux de tous, il a été également publié dans l'*Educateur* du 26 juin.

¹ Voir « Educateur » des 11 et 25 septembre et 9 octobre.

M. Briod répondra volontiers à ceux qui, dans l'assemblée, auraient des critiques à émettre ou des vœux à formuler.

Personne ne demandant la parole à propos de ces deux rapports, M. Visinand donne lecture de celui de la gérance. (Voir ce rapport dans *l'Educateur* du 4 septembre.)

M. Visinand ayant très justement rendu hommage à l'immense activité déployée par M. le président Hoffmann, l'assemblée s'associe par une ovation prolongée à ce témoignage de reconnaissance. Elle souligne également de longs bravos les paroles du rapporteur relevant le dévouement avec lequel M. Briod a rempli ses fonctions de rédacteur en chef de *l'Educateur*.

M. F. Hoffmann, très ému, remercie ses collègues de leurs acclamations et de leurs vœux. « J'ai fait ce que j'ai pu, dit-il, et j'ai mis à mon travail tout mon cœur. Mon vœu le plus ardent, c'est de pouvoir consacrer le reste de mes forces, toutes mes forces, à l'école populaire. Je vous remercie de tout cœur pour votre affection et vos acclamations. »

M. Briod :

On pourrait avoir, d'après le rapport de M. Visinand, l'impression que *l'Educateur* est en déficit pour l'ensemble de l'exercice. Comme en témoignent les comptes des années antérieures, tel n'est pas le cas. Nous sommes dans des circonstances spéciales pour cette année. M. Visinand rend compte de l'état de la gestion pour 1919, et non de la gestion de M. Cordey jusqu'au 1^{er} janvier 1919, qui laissait un solde appréciable.

M. Richard donne connaissance du rapport des vérificateurs de comptes, MM. Moeckli, Huguenin et Richard. Ces derniers proposent de donner décharge avec remerciements aux gérants et au bureau de la Romande.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Revision des statuts.

Le projet de statuts a été publié dans *l'Educateur* du 3 juillet dernier. M. Vital Huguenin, vice-président de la S. P. R. indique en assemblée les motifs qui ont amené le bureau à reviser les statuts de notre société.

Voici son exposé :

Mesdames et Messieurs,

On peut dire que la guerre a modifié toutes choses, et toutes les organisations ont reçu le contre-coup des tristes événements qui se sont déroulés durant ces dernières années.

La S. P. R. n'a pas échappé au sort commun et votre bureau a dû s'ingénier à maintes reprises pour concilier l'observation des statuts avec la solution des nombreuses difficultés qui l'assaillirent dès le début des hostilités. Parfois même cette conciliation a été impossible et c'est pourquoi nous vous proposons quelques modifications qui, vous avez pu le remarquer à la lecture du « Projet de statuts » paru dans le n° 27 de *l'Educateur*, tendent à donner au Comité central des attributions plus élargies et une plus grande liberté d'action.

Nous nous bornerons à signaler les articles modifiés.

L'art. 3 prévoit un rouage nouveau : un *Bulletin professionnel* paraissant tous les quinze jours, alternant ainsi avec l'*Educateur*. Ce dernier traitera toutes les questions de pédagogie générale et d'éducation. Le bulletin insérera toutes les communications des sections ou de leurs correspondants et logiquement devra remplacer les organes corporatifs cantonaux. Dans l'idée du bureau, il devra, à mesure qu'il se développera, servir aussi à publier tous les avis et circulaires des comités cantonaux et atteindre tous les membres des sections, abonnés ou non à l'*Educateur*.

Il est à peine besoin de justifier à vos yeux, Mesdames et Messieurs, cette première transformation de notre charte statutaire et partant, le nouvelle orientation donnée à la S. P. R.

Actuellement, tous les groupements professionnels s'organisent pour la défense de leurs intérêts, la lutte pour la vie devenant toujours plus âpre. Notre devoir est de le faire aussi. Une cohésion puissante et surtout un organe bien résolu à prendre en main nos intérêts et nos justes revendications et destiné uniquement à ce but, sont les conditions indispensables de la vie et de la prospérité de notre association. Il serait illogique, du reste, que la Romande ne tentât aucune action dans ce sens, dès l'instant où toutes les sections qui la composent tendent à se transformer de plus en plus en associations professionnelles.

L'art. 4 a été quelque peu modifié depuis la publication du Projet de statuts. Voici la teneur que nous vous proposons :

« La société se compose de membres actifs, de membres abonnés à l'*Educateur* mais ne faisant pas partie de l'enseignement primaire, et de membres d'honneur.

» Sont membres actifs : tous les membres des sections de la S. P. R.

» Le titre de membre d'honneur peut être conféré aux personnes qui ont rendu des services signalés à la cause de l'éducation populaire.

» Tous ces membres ont droit de vote à l'assemblée générale. »

L'art. 6 est nouveau et logique. En effet, les statuts actuels ne mentionnent pas les organes de la société. Il est tout naturel de les énoncer avant de fixer les attributions de chacun d'eux.

A l'art. 7 nous corrigerions également le Projet en disant sous lettre *b* : Nomination du Bureau sur présentation du Comité central et *approbation* de sa gestion, réservant le mot *examen* à l'art. 12 (litt. *a*) dans les attributions du Comité central. En outre, adjonction à ce même art. 7 d'une lettre *g* : Nomination des membres d'honneur.

L'art. 10 contient un fait nouveau : la nomination par le Comité central et non plus par l'assemblée générale du ou des rédacteurs de l'*Educateur* et du trésorier.

Un mot d'explication à ce sujet : Pendant la guerre, votre bureau n'a pu convoquer l'Assemblée générale et se trouva à maintes reprises très embarrassé. La démission de M. F. Guex, ancien rédacteur, obligeait votre bureau à lui trouver un successeur. M. E. Briod, qui a bien voulu assumer cette lourde charge, et vous savez avec quelle distinction il l'a remplie, se trouve être rédacteur en chef de l'*Educateur* depuis quatre ans sans avoir été nommé selon les

statuts actuels. Il s'agit donc de donner aux nouveaux plus d'élasticité en élargissant, ainsi que nous le disions au début, les prérogatives du Comité central. Ce dernier se réunissant tous les deux ans, de telles anomalies disparaîtraient et la marche régulière de la société serait ainsi assurée.

L'art. 14 dégrève la caisse de la Romande des frais de route des membres du Comité central. Cette disposition a déjà été votée en novembre 1918 par ce dernier. L'augmentation des frais de transport, les voyages plus lents et les trains moins fréquents contraignant la caisse de la Romande à des frais de logement plus considérables qu'auparavant, les réunions plus fréquentes du Comité central (tous les deux ans) justifient cette mesure.

L'art. 15 prévoit que l'organisation du journal est fixée par un règlement spécial élaboré par le bureau et sanctionné par le Comité central.

C'est surtout dans l'administration du journal que votre bureau s'est trouvé aux prises avec des difficultés presque insurmontables, étant donnée la rigidité des statuts actuels, fixant même le prix de l'abonnement.

Quand on sait que le numéro de l'*Educateur* qui coûtait, en 1914 90 fr. est monté à 177 fr. 50, puis à 275 fr., puis à 330 fr., on comprend qu'il soit impossible de fixer dans les statuts le prix de l'abonnement. Celui-ci doit être déterminé par un règlement spécial plus facilement transformable.

Cette innovation donnera aussi plus de latitude au Comité de rédaction (celui-ci sera prévu par le règlement) pour la défense des intérêts corporatifs des sections. Car notre bulletin devra être un organe corporatif dans le vrai sens du mot et non plus une simple chronique de faits qui n'ont même pas toujours l'intérêt de la nouveauté. Or, il peut survenir, dans le domaine professionnel, tant de faits qui l'obligent à des transformations, à des perfectionnements, qu'il devient nécessaire d'avoir quelque chose de plus souple que nos dispositions statutaires actuelles.

L'art. 16 prévoit une cotisation de 2 fr. au lieu de 50 cent. pour les non-abonnés à l'*Educateur*. L'augmentation considérable des frais de la Romande justifie cette disposition qui a du reste été admise par toutes les sections.

L'art. 17 tombe, la catégorie des membres passifs ayant été supprimée.

A l'art. 19 les mots « aux sociétaires » figurant dans les statuts actuels seraient supprimés, laissant ainsi plus de marge au bureau et lui permettant de ne pas négliger certains cas intéressants.

Voilà, Mesdames et Messieurs, quelques considérations à l'appui de la révision que nous vous proposons. C'est guidés par les leçons de l'expérience et animés du désir de voir prospérer et se développer notre chère Romande que nous nous sommes mis à l'œuvre, et nous osons espérer que l'avenir nous donnera raison.

Le président met en discussion ce projet de statuts.

M. Cordey :

Permettez-moi de vous faire part de mes impressions au sujet des nouveaux statuts. Ils marquent un progrès sur les anciens. Il y a cependant une ou deux petites choses que je verrais adopter avec plaisir.

Je voudrais faire remarquer que la *Caisse de secours* de la Société pédagogique romande suffit et au delà aux besoins actuels. Dans les différentes sections, il y a de semblables caisses, ce qui n'existait pas au moment où les précédents statuts ont été adoptés. Pendant les dix dernières années, il n'a jamais été accordé pour plus de 400 à 500 fr. de secours par année.

Le *Fonds de réserve* par contre n'a ni fortune ni crédit, et une société qui n'en a pas est une société malheureuse.

Je proposerais une petite modification à l'article 18, soit la suppression de la lettre *a*) : « Une partie des bonis nets de chaque exercice. » Cette somme pourrait être versée dans le fonds de réserve. La Caisse de secours est suffisamment riche.

Il y aurait lieu, en outre, de faire à l'art. 18 l'adjonction suivante : « Les intérêts du fonds « Caisse de secours » sont versés annuellement dans le Fonds de réserve de la société. »

Puisqu'une caisse est trop riche et s'est enrichie aux dépens de l'autre, il est nécessaire de remettre les choses en état.

Je fais cette proposition.

M. Hoffmann :

L'art. 18 tel qu'il est rédigé permet au Bureau central de verser ce qui est indispensable à l'existence de la caisse de secours. La lettre *a* peut donc subsister. Le versement à faire à la caisse peut être minime si c'est nécessaire.

M. Cornaz :

Je désire avoir une petite explication au sujet de l'article 2 des statuts. « L'admission de plusieurs sections du même canton ne peut avoir lieu que si les sociétés ont un but différent. » Je me demande si le mot « but » est bien à sa place. Je ne sais pas que la Société pédagogique genevoise ait un but très différent de celui de l'Union des instituteurs primaires genevois. Je ne crois pas que le mot *but* soit bien à sa place ici.

M. Hoffmann :

Cet article n'a pas changé. Il a été très longuement discuté lors de la création de « l'Union des instituteurs genevois ». Le but de la Société pédagogique genevoise est purement pédagogique, celui de l'Union est avant tout corporatif. Nous avons discuté cette question dans plusieurs congrès, à Saint-Imier spécialement, au Comité central, et c'est la formule qui a été adoptée d'entente avec les deux sociétés.

Les statuts sont adoptés sans autres changements que ceux qui sont annoncés dans le rapport de M. Huguenin et à l'unanimité.

Le président :

Le Bureau et le Comité central vous proposent en dérogation des statuts actuels, de fixer la cotisation extraordinaire des non-abonnés déjà pour 1920, en raison des circonstances extraordinaires, à 2 francs.

Le Comité central a examiné cette proposition et l'a acceptée. Nous la soumettons à votre ratification. Les présidents des sections ont été consultés et se sont déclarés d'accord.

L'assemblée adopte cette proposition à l'unanimité.

3. Désignation du nouveau siège de la Société et lieu du prochain Congrès. Election du Bureau.

Le président :

C'est à Genève que revient l'honneur de diriger les destinées de la Romande. Nos amis genevois sont priés de faire des propositions.

M. *Richard*, président de l'U. I. P. G. :

Genève aura l'honneur de diriger pendant quatre ans la Société pédagogique romande. Si c'est un honneur, c'est aussi une responsabilité. C'est pourquoi nous avons pensé, pour la direction de la Société pédagogique romande, à un homme en qui nous avons la plus entière confiance, que vous connaissez bien et qui a rendu d'immenses services dans notre section, qui rendra certainement les mêmes services à la Société pédagogique romande. J'ai parlé de notre collègue *Emmanuel Duvillard*.

Pour la *Vice-présidence*, nous avons pensé qu'une dame pourrait remplir ce poste et nous vous proposons M^{me} *Tissot*, régente, à Genève.

Secrétariat : M. *R. Dottrens*, régent, à Carouge, licencié ès sciences.

Membres suppléants : M^{lle} *Berney*, présidente de l'Union des institutrices primaires genevoises ; M^{lle} *Charmot*, secrétaire de la même section, et M. *Gielly* du comité de l'Union des instituteurs.

Ces propositions sont adoptées par acclamation.

Le président :

Je souhaite à nos amis genevois autant de plaisir que nous en avons eu et beaucoup moins de difficultés.

Il nous reste à procéder à la nomination des rédacteurs et du gérant de l'*Educateur*. Le Bureau et le Comité central vous proposent comme nouveaux rédacteurs de la partie générale MM. *Pierre Bovet* et *Albert Chessex* ; comme rédacteur du bulletin professionnel M. *Albert Rochat*, ancien président de la Vaudoise, et comme nouveau gérant M. *Oscar Jan*, instituteur à Lausanne.

Ces nominations sont approuvées à l'unanimité.

4. Propositions individuelles.

M. *Dottrens* :

C'est en ma qualité de futur secrétaire de la Société pédagogique romande que je suis monté à cette tribune, pour vous remercier au nom de mes collègues de Genève de l'honneur que vous nous avez fait en nous appelant à présider aux destinées de la Société pédagogique.

Je voudrais dire à nos collègues neuchâtelois qui ont dirigé notre société, combien nous leur sommes reconnaissants de tout l'effort qu'ils ont fourni et dont bien souvent nous ne nous sommes pas rendu compte, de tout le travail qu'ils ont donné à la cause de l'école primaire romande.

Nous avons déjà remercié chaleureusement notre ami Fritz Hoffmann. Je voudrais adresser un salut ému et plein de sympathie à notre ami Werner Brandt. C'est au nom de la délégation genevoise que je prierai nos collègues de Neuchâtel de bien vouloir lui remettre ces quelques fleurs avec nos meilleurs vœux de rétablissement.

Il nous reste, pendant les années qui vont s'ouvrir devant nous, à vous prouver que votre confiance n'a pas été trompée. Nous ne nous dissimulons ni les difficultés, ni les obstacles que nous rencontrerons, ni les responsabilités que nous aurons à supporter et c'est pleins d'espoir que nous vous convions tous dans quatre ans à Genève à assister au XXI^e Congrès romand.

L'assemblée administrative est levée à 10 heures.

IV. BANQUETS. RÉCRÉATIONS

Après tant de nourriture intellectuelle, l'estomac réclame ses droits. C'est au reste l'heure à laquelle, libre enfin, chacun retrouve ses amis, heureux de bavarder. On se groupe pour banqueter ensemble. Oui... d'habitude, mais non pas à Neuchâtel ! Petite par son étendue, notre ville n'offre point de locaux assez grands pour recevoir tous les pédagogues de la Suisse romande. Le Comité d'organisation, après avoir dû renoncer à l'érection d'une cantine parce que trop onéreuse, avait envisagé la nécessité d'organiser deux banquets simultanés. Au dernier moment, la participation au congrès s'annonçant très grande, un troisième local de banquet dut être assuré et utilisé. Nous regrettons vivement d'avoir obligé des amis de se séparer pour les repas, mais nécessité fait loi ; d'autre part le plaisir des nouvelles connaissances faites dans notre grande famille pédagogique a certainement atténué, dans une large mesure, les regrets primitifs des congressistes.

Celui qui regrette plus que tout autre cette disposition forcée est certainement votre rédacteur du compte rendu ! Ne possédant pas le don d'ubiquité, il lui a été impossible d'assister aux trois banquets simultanés, non pour manger, mais pour entendre, noter et résumer tous les discours, toasts et saluts qui ont agrémenté les menus. Force lui est donc de se contenter de renseignements glanés ici et là, d'être concis et forcément incomplet.

Quelques orateurs ont bien voulu nous confier leurs manuscrits, d'autres ont pris la peine de nous résumer leur discours. Nous leur en exprimons notre sincère gratitude.

Banquets du vendredi 16 juillet

A la Rotonde.

M. Ch.-M. Perret, instituteur à Neuchâtel, fonctionne comme major de table. Il ouvre la partie oratoire en saluant à la table des invités les représentants du Conseil fédéral, du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, les délégués des associations de la Suisse allemande ; adresse d'aimables paroles au représentant français du Ministère de l'Instruction publique, puis donne connaissance de l'adresse suivante ¹, accueillie par un tonnerre d'applaudissements :

*Le Grand Conseil
de la République et Canton de Neuchâtel en Suisse,
Réuni en session extraordinaire le 16 juillet 1920,
Salue le XX^e congrès de la Société pédagogique romande,
Souhaite une cordiale bienvenue aux participants,
Désire que les intéressants travaux discutés puissent concourir au développe-
ment de l'École romande et à la prospérité du pays.*

Neuchâtel, le 16 juillet 1920.

Au nom du Grand Conseil :

<i>Le Président,</i>	<i>L'un des Secrétaires,</i>
<i>Dr Félix Jeanneret.</i>	<i>Paul Staehli.</i>

M. le colonel Apothéloz porte ensuite le toast à la Patrie à peu près en ces termes :

Mesdames et Messieurs,

Je remercie le Comité d'organisation de m'avoir confié le soin de porter aujourd'hui le toast à la Patrie. Il eût pu s'adresser à de plus qualifiés, à nul qui n'ait au cœur davantage de sympathie pour les éducateurs de notre jeunesse.

Je suis heureux de constater qu'il y a, malgré l'effroyable bouleversement causé par cinq années d'une guerre atroce, encore place dans un congrès pédagogique pour un discours où l'on parle du pays. Ce serait un cliché vieilli que de vous parler de nos Alpes majestueuses, de notre riche Plateau et de notre âpre Jura ; nos vieilles gloires même nous paraissent modestes devant l'héroïque effort des peuples pour vivre, pendant et après la guerre.

Et pourtant vous vous êtes réunis pour faire l'œuvre la plus utile à l'avenir de la Patrie suisse, vous occuper d'améliorer les méthodes, les moyens d'instruction et d'éducation de l'enfance. Or, la solution de ces questions comprend :

- a) le problème des programmes ;
- b) le problème financier.

Ce dernier, permettez-moi de vous le dire, pourrait trouver une solution

¹ Cette adresse fut lue aussi par les majors de table au Mail et au Cercle libéral et accueillie avec le même plaisir. (Réd.)

dans l'extension d'une idée que M. Stroele a développé d'une plume alerte et avec une incontestable compétence, c'est l'équivalence des brevets. Cette idée admise, nous ne tarderons pas, j'espère, à voir nos cantons romands s'entendre pour centraliser davantage les différents degrés de l'enseignement, à commencer par l'instruction supérieure. Je suis de ceux qui pensent qu'il ne faut pas lésiner en matière d'instruction publique, que c'est de saine et élémentaire pédagogie de donner à l'éducateur la liberté d'esprit nécessaire pour se vouer tout entier à son grand et beau rôle en lui supprimant le souci lancinant du pain quotidien.

Les budgets de l'instruction publique vont donc s'enfler démesurément si l'on ne prend pas la mesure de centraliser dans le canton d'abord, en Suisse romande ensuite, certaines écoles qui par leur multiplicité coûtent très cher. Travaillons à la grandeur morale de la Patrie en renonçant à l'esprit de clocher pour envisager nettement l'avenir dans un large esprit de concorde et de solidarité cantonale et intercantonale.

Vous venez d'entendre un remarquable travail sur la réorganisation des programmes ; permettez-moi d'exprimer un étonnement : c'est de voir l'éducation nationale laissée de côté. Moltke écrivait en 1867 : « La victoire prussienne, c'est à l'instituteur prussien que je la dois. » Je ne vous souhaite pas semblable gloire. L'éducation non nationale mais nationaliste à laquelle le vieux stratège faisait allusion a coûté trop de sang. Mais s'il est un pays dans lequel une éducation nationale doit être donnée, c'est le nôtre. Notre petite Patrie n'aspire à aucune conquête territoriale, mais bien à l'établissement d'une paix durable. Notre jeunesse doit connaître son passé de gloire pour la conquête de nos libertés, son passé de cordialité humanitaire dans les œuvres dont elle a été le centre.

Un révolutionnaire russe aurait, paraît-il, dit : « La Suisse doit devenir le moyeu de la roue de la révolution sociale. » Je suis d'accord... La Suisse doit devenir le moyeu de la roue du progrès à la condition que les rayons qui partent de ce moyeu s'appellent ordre, liberté, fraternité, justice sociale.

C'est à l'école que les générations successives se forment ; vous avez donc une responsabilité grande des destinées de la Patrie. Apprenez à la jeunesse suisse à aimer son pays et vous aurez mérité non seulement de la Patrie, mais aussi de l'humanité... Je vous invite à porter votre toast à la Patrie.

Qu'elle vive !

M. le conseiller fédéral Chuard, appelé à la tribune par surprise, dit tout le plaisir qu'il a de passer une journée au milieu de pédagogues, d'une association qu'il connaît et qu'il aime. Il exprime l'espoir que les futurs congrès méritent toujours davantage leur appellation de « romands » et que bientôt les cantons de Fribourg et du Valais viendront se joindre au faisceau des sociétés pédagogiques. Une association englobant toute la Suisse française ne peut que gagner en force et le travail utile qu'elle fait aura une portée plus grande. Enfin l'union entre Suisse romande et allémanique est nécessaire ; l'orateur souhaite que des liens toujours plus étroits unissent tous les pédagogues suisses et boit à la prospérité de la S. P. R.

M. le Dr Félix Jeanneret, président du Grand Conseil neuchâtelois, après

avoir exprimé le regret de n'avoir pu suivre tous nos travaux, dit le plaisir qu'il a trouvé à la lecture des rapports du Congrès. Il trouve une grande analogie entre les idées de Ragaz publiées dans *La Révolution pédagogique* et celles de M. Duvillard, à savoir : l'unité dans l'instruction. Rappelant ensuite les déboires de M. Crépin (Histoire de R. Tœpffer) qui essaie pour ses douze garçons tous les systèmes d'éducation, il en conclut que toute méthode absolue s'en va à l'encontre du but proposé et qu'on doit laisser une certaine latitude à l'initiative du maître.

Je ne suis pas venu, dit-il en terminant, pour vous faire un cours de pédagogie, mais pour vous saluer au nom de notre autorité législative, vous apporter nos souhaits pour la réussite des efforts que vous faites pour doter notre cher pays d'une jeunesse toujours plus saine physiquement et moralement et toujours plus consciente des devoirs impérieux que lui impose notre époque actuelle.

C'est au succès de vos efforts que je lève mon verre et par là-même je réunis dans mon toast cette jeunesse qui est l'avenir de notre pays et que nous confions à vos soins éclairés et vigilants.

M. le conseiller d'Etat *Quartier-la-Tente*, dans un discours plein d'humour, relève les critiques exagérées et les allusions déplaisantes faites dans les deux ouvrages sortant de presse, l'un : *Die Paedagogische Revolution*, de Ragaz, et l'autre : *Transformons l'école*, de A. Ferrière. En somme, dit-il, ces critiques de l'école primaire actuelle, dont il cite les textes, aboutissent à cette déclaration que l'école actuelle possède des vices fondamentaux, qu'elle a fait fausse route, qu'elle n'est pas en état d'être réformée sérieusement et que selon la boutade d'une pédagogue, il vaudrait mieux brûler les maisons d'école et renvoyer tous les maîtres actuels pour pouvoir rééditer d'une façon complète une nouvelle organisation. M. le conseiller d'Etat *Quartier-la-Tente* invite les instituteurs et institutrices à ne pas se laisser troubler par ces opinions extravagantes et leur conseille de garder leur optimisme envers et malgré tout, afin de remplir toujours joyeusement la tâche difficile et délicate qui leur incombe.

M. le professeur *Goblot*, représentant du Ministère de l'Instruction publique de France, apporte le salut du pays voisin et ami. Très touché de l'accueil sympathique avec lequel il est reçu pour la quatrième fois en Suisse romande, il reporte sur son pays ces marques d'amitié.

« C'est la France, son martyre, sa constance ; c'est la traînée lumineuse que son passé laisse dans le ciel de l'histoire ; c'est la confiance que le monde civilisé a conservé en son avenir, c'est cela que vous avez salué en moi. »

Revenant à la discussion du matin, il parle de l'influence considérable que peut avoir l'école sur la famille et l'éducation des parents faite par le moyen des enfants. En l'espace d'une ou deux générations, l'école peut transformer tout un peuple. Il donne comme premier exemple l'Allemagne devenue, par l'œuvre silencieuse de quarante années d'enseignement nationaliste, l'Allemagne criminelle de 1914. Comme deuxième preuve de sa thèse, M. Goblot parle de la France vaincue de 1871 qui, grâce à l'école, est devenue la France

héroïque de 1914, la France victorieuse de 1918. C'est l'école qui a fait les poilus, le moral du pays, sa confiance obstinée, son énergie. La France de la troisième République, heureusement, avait imité la Suisse, décrétant l'école obligatoire et gratuite.

L'orateur, avec une émotion joyeuse et attendrie lève son verre à la Confédération helvétique et plus spécialement à la Suisse romande, à ses instituteurs et institutrices et à leur admirable Société pédagogique.

M. *Graf*, secrétaire du syndicat des instituteurs bernois, apporte à l'assemblée le salut de ses collègues. Il parle du minimum de bien-être auquel a droit tout éducateur, se félicite des résultats obtenus à Zurich, Argovie, Bâle et Berne et ne doute pas du succès des revendications en cours dans la Suisse romande. M. *Graf* croit que la Confédération doit venir au secours des cantons les plus pauvres et leur donner par le moyen de la subvention fédérale augmentée de quoi payer raisonnablement leur corps enseignant. Il lève son verre à une collaboration toujours plus étroite de nos sociétés pédagogiques, à une grande solidarité du corps enseignant suisse et à la prospérité de notre école populaire.

Au Cercle libéral

Banquet très animé, beaucoup d'entrain, caractère d'intimité, partie oratoire suivie d'une partie récréative avec chants et déclamations. Grâce à la direction habile du major de table, M. *Jean Wenger*, instituteur à Neuchâtel, les congressistes qui ont eu la bonne fortune d'être au cercle vendredi, en remportent d'agréables souvenirs.

M. *J. Wenger* remercie tout d'abord les maîtres de céans qui n'ont pas l'habitude de céder leur local à tout venant, mais qui se sont empressés de faire exception dès qu'ils ont su qu'il s'agissait d'une réunion pédagogique. « Un peu partout, dit-il, nous avons rencontré cet empressement à nous faciliter l'organisation du congrès. Et ce doit être notre fierté, de constater que les consignes les plus rigoureuses se lèvent ainsi comme par enchantement, en signe de sympathie et de reconnaissance pour l'œuvre que nous nous efforçons de réaliser. » Il salue les invités (autorités, délégués) puis donne la parole à M. *Doutrebande*, conseiller communal, pour le toast à la Patrie.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'être très bref, car je sais que vous avez déjà entendu plus d'un discours et que vous en entendrez encore, et je sais aussi que l'on est reconnaissant à celui qui n'abuse pas de la patience de son auditoire.

Porter le toast à la Patrie est chose difficile et délicate entre toutes, car on court inévitablement le risque de dire — mais moins bien — ce que d'autres ont dit déjà, et l'on a de multiples chances de tomber dans la banalité.

C'est là la crainte que j'ai exprimée à votre très actif président, M. *Fritz Hoffmann*, lorsqu'il est venu me demander de porter aujourd'hui, devant vous le toast à la Patrie.

Ceux qui ont cette mission difficile et cet honneur périlleux — à moins que d'être des esprits très supérieurs — s'évertuent donc à trouver du nouveau. Je m'y suis évertué également et... n'ai point réussi. Jugez-en plutôt.

J'ai tout d'abord songé à chanter les beautés de la Patrie, les Alpes neigeuses, les lacs bleus et les vallons verts, mais, outre que je n'ai pas une voix qui me permette de chanter, je me suis immédiatement rendu compte que tout cela, avant moi, avait été chanté un nombre incalculable de fois.

Je me suis dit alors que je pourrais célébrer les institutions séculaires et libérales de notre cher pays, institutions qui, si elles ne sont point parfaites, comptent cependant parmi les meilleures... Hélas ! j'ai reconnu bientôt que ces institutions avaient été fréquemment célébrées.

J'ai donc pensé à glorifier l'œuvre de nos aïeux, à parler du serment du Grutli, à évoquer le souvenir des luttes soutenues par nos pères pour conquérir et assurer leur indépendance... Hélas ! encore hélas ! cette glorification a été faite par des milliers d'orateurs.

Alors, j'ai cru qu'il serait seyant de parler des lettres et des arts, en Suisse, de l'industrie et du commerce, qu'il serait bon d'en dire et la beauté et la richesse, et les progrès et le développement si réjouissant... Mais à ce moment précis, je me suis rappelé un fort beau discours, entendu il y a quelques semaines à peine, sur ce sujet.

Tout à coup — j'aurais dû commencer par là, évidemment — l'idée me vint qu'en dépit de tous mes efforts, de toutes mes recherches, de toutes mes réflexions, je ne parviendrais pas à sortir de la banalité et, qu'en somme, il n'est nullement désirable d'en sortir, cela pour une raison fort simple :

Un toast à la patrie, en quoi consiste-t-il ?

A dire simplement à la patrie que nous l'aimons, que nous l'aimons pour sa beauté, que nous l'aimons pour sa grâce, que nous l'aimons pour sa bonté.

Or, je vous le demande, Messieurs, le jour où vous avez fait à celle qui est devenue votre épouse, à celle qui, peut-être, est encore votre fiancée, le jour où vous lui avez fait l'aveu de votre amour, ce jour-là qu'avez-vous dit ?

Avez-vous essayé, afin de ne pas tomber dans la banalité, de trouver quelque chose de neuf, quelque chose d'inédit, quelque chose de non encore entendu ?

Vous êtes-vous fatigué le cerveau à chercher des formules nouvelles qui puissent la charmer, qui puissent l'émouvoir, qui puissent, trahissant son émotion, lui faire baisser pudiquement les yeux ?

Vous êtes-vous ingéniés, afin que l'on dise de vous que vous êtes un esprit supérieur et original, à faire à l'aimée un discours où, en des termes choisis, vous chantiez sa grâce, célébriez sa beauté, glorifiiez ses charmes et vantiez ses vertus ?

Non, n'est-ce pas, ce jour-là votre déclaration d'amour, je veux dire votre toast « à l'aimée », n'a pas été un discours aux phrases patiemment burinées, un discours aux périodes savamment balancées, votre toast, votre aveu, votre discours, a tenu dans trois mots, les plus éloquentes de tous, les plus émouvants, les plus doux à entendre et les plus vrais, dans deux mots : « Je t'aime ! »

Mesdames et Messieurs, ce sera là le toast qu'en votre nom à tous je porterai à la patrie bien-aimée, en lui disant : « Patrie, nous t'aimons ! »

M. A. *Guinchard*, vice-président du Conseil Général, remercie pour l'invitation reçue, félicite pour la bonne organisation du congrès, l'importance des travaux ; il célèbre le rôle bienfaisant de l'école et boit à la prospérité de la S. P. R.

M. *Bondallaz* nous apporte le salut des collègues fribourgeois qui se réveillent, dit-il, et veulent vivre dans une solidarité de plus en plus étroite avec les instituteurs des autres cantons romands. Le mur de Chine qu'on avait cru voir tout le long des frontières fribourgeoises n'est plus qu'une légende. Il porte son toast à la prospérité de nos écoles, de la S. P. R. et à la confraternité de tous les instituteurs romands.

M. P. *Bühler*, inspecteur scolaire neuchâtelois, est chargé du toast aux dames, très nombreuses dans la salle. La carrière d'inspecteur, dit-il, est riche en imprévus et en obligations de toute sorte. Partout où il va, on lui donne la parole ! Il parle de l'école nouvelle qui devra, plus que l'ancienne, tenir lieu de famille à beaucoup d'enfants ; or, dans la famille, le rôle de la femme est grand. Tel sera aussi celui de l'institutrice à l'école. Malgré la tendance actuelle à demander égalité de droits politiques et économiques, il faut que les dames se souviennent que la collaboration des instituteurs, des institutrices et des autorités scolaires est plus que jamais nécessaire. M. Bühler fait appel, pour terminer, à la concorde, à la bonne entente en vue du perfectionnement de la machine scolaire que nous possédons actuellement et qui ne demande pas à être bouleversée, mais améliorée.

Au Mail.

Sous le majorat de table de M. W. *Baillod*, instituteur au Locle, ce banquet ne pouvait manquer d'entraîner. Après avoir souhaité la bienvenue à tous les invités, aux congressistes, le major de table exprime au Comité d'organisation la reconnaissance de tous pour la belle réussite du congrès.

M. *Pierre Favarger*, avocat, président du Conseil général de Neuchâtel, porte le toast à la Patrie en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

Quand le président du Comité d'organisation, M. F. Hoffmann, dont la personne et les idées me furent toujours sympathiques, m'a proposé de prendre la parole en cette circonstance solennelle, mon premier mouvement fut, je l'avoue, de me dérober à cet honneur, en alléguant mon incompétence en matière de questions scolaires. Je craignais d'être au milieu de vous comme cet homme de la parabole qui n'avait pas d'habit de noce ! Mais M. Hoffmann a bien voulu insister en me rappelant mon mandat de président du Conseil général de notre ville. Notre autorité législative communale ne peut en effet rester indifférente

à votre imposante manifestation qui a réalisé ce miracle : une seule âme en trois banquets simultanés.

Au nom des autorités de la ville de Neuchâtel, je vous souhaite une cordiale bienvenue. Notre ville a toujours éprouvé un vif intérêt pour tout ce qui touche à l'instruction publique. Elle s'honore aujourd'hui de voir réuni dans ses murs un véritable Parlement scolaire romand. Elle se réjouit au spectacle réconfortant et grandiose qu'offrent les éducateurs de notre jeunesse assemblés pour discuter dans un esprit de concorde et de saine émulation, des problèmes de la plus haute importance. Puissiez-vous, au cours de vos travaux comme dans vos délasséments, sentir, vibrante et sincère, la sympathie de toute notre population neuchâteloise.

Il me sera permis en cette circonstance, d'évoquer une figure de notre ville qui fut jadis familière au corps enseignant de la Suisse romande, celle d'un homme qui joua dans les congrès scolaires du pays un rôle de premier plan. Les aînés d'entre vous se souviennent encore de ce pédagogue aux idées généreuses, au patriotisme militant ; j'ai nommé le fondateur de votre journal *l'Éducateur*, Alexandre Daguet. Fribourgeois de naissance, Neuchâtelois par sympathie et par adoption, il voua à l'école primaire, au cours d'une longue carrière, une sollicitude constante et éclairée. Il fit mieux ; il donna à l'école le meilleur de son cœur. Témoin des derniers jours de sa vie, j'ai tenu à vous dire que le fondateur de votre journal scolaire avait consacré à votre cause ses suprêmes pensées. Honneur à vous qui continuez, développez et perfectionnez l'œuvre qu'il avait entreprise. Elle avait à ses yeux de patriote une importance capitale.

La ville de Neuchâtel, disais-je tout à l'heure, s'est toujours préoccupée de questions scolaires. D'aucuns prétendent même que cette mission éducatrice devrait être exclusive de toute autre. Sans être aussi absolu, on doit reconnaître cette préférence innée des Neuchâtelois pour l'enseignement. Souhaitons que cet intérêt ne s'affaiblisse pas et unissons-nous tous, autorités et corps enseignant pour conserver au pays ce qui fit jadis sa réputation.

Comme le droit, l'enseignement mène à tout à condition qu'on en sorte. Est-il nécessaire de rappeler les hommes éminents pour qui l'enseignement fut l'étape initiale qui devait les conduire aux plus hautes charges du pays. Notre admiration leur est acquise ; leur brillante carrière projetée de lumineux reflets sur la confrérie tout entière et stimule de légitimes ambitions.

Permettez-moi de déclarer que notre reconnaissance émue s'en va avant tout à ces éducateurs qui ont persévéré dans la carrière, à ceux qui y ont blanchi, qui lui ont donné le meilleur de leurs forces, qui sont demeurés fidèles à leur premier idéal. Ils ont éloquentement montré ce que la profession a d'admirable quand elle se double d'une vocation.

Si l'instruction est, en effet, une chose essentielle, combien sa valeur n'est-elle pas rehaussée quand l'éducateur, non content d'instruire, a une ambition plus haute encore, celle d'apprendre à vivre à l'enfant qui lui est confié ! La connaissance des textes est certes importante, la connaissance de l'âme humaine l'est bien davantage. Qu'on ne dise pas que l'école est une concurrente de l'é-

ducation familiale, une doublure superflue des enseignements maternels. Il n'y a entre la famille et l'école — si celle-ci est bien comprise — ni concurrence, ni rivalité. Il doit exister entre elles une heureuse collaboration. C'est ce qu'avait compris l'admirable pédagogue que fut le Père Girard lorsqu'il réalisa, dans son enseignement, cette heureuse alliance de l'instruction et du sentiment moral.

Aujourd'hui plus que jamais cette double tâche s'impose à votre sollicitude, Il ne s'agit de rien moins que du salut de la Patrie. Aux années d'angoisses que nous avons traversées, angoisses politiques, angoisses morales, angoisses économiques, a succédé une époque que domine un malaise accablant. Toutes les notions d'antan sont bouleversées. Notre Suisse semble être sortie peu à peu, sous l'empire des circonstances générales, de la voie que lui avaient tracée ses fondateurs, voie de liberté, de simplicité, de dignité. Elle a subi d'étranges influences. Elle participe au marasme général dont souffre le monde et dont une des manifestations les plus sensibles est un *matérialisme* effréné. Les questions d'ordre matériel, chez nous comme ailleurs, priment toutes les autres. La crainte de l'effort, d'une part, la soif de jouir, de l'autre, stigmatisent notre époque. Sur les ruines du monde d'hier se sont édifiées de choquantes fortunes. Ce n'est pas seulement sur les champs de bataille que les hyènes dépouillent les cadavres ! On se croit parfois revenu à cette curieuse année 1814 où tout manquait : main d'œuvre, combustible, numéraire, et où une humanité inconsciente dansait. Un luxe insolent soulève la poussière de nos routes et par ailleurs, en maint foyer, c'est l'angoisse, le souci du lendemain. Nous avons perdu notre boussole. Nous oscillons entre le désir de posséder et le mépris de la richesse acquise. Notre idéal s'est obscurci. Nous tendons les bras vers toutes les chimères.

Dans ce monde matérialisé, que fait l'enfant ? L'enfant — c'est dans sa nature — observe et retient. Demain, soyez-en sûrs, il imitera. C'est là, pour la Patrie, le grand danger.

En présence de ce péril qui, vous le savez tous, n'a rien d'imaginaire, quel est notre devoir, quel est votre devoir vis-à-vis du pays. Il se résume en ce mot, évocateur d'action : *réagir*. Réagir, c'est-à-dire conserver intactes à la Patrie que nous voulons forte, les jeunes générations. Réagir, c'est jeter entre l'enfant et les conceptions matérialistes l'écran protecteur du sentiment moral. Réagir, c'est replacer le pays, par un effort constant, sur la voie du seul progrès qui compte, le progrès moral. Réagir, c'est enseigner par la parole et par l'exemple, le retour à la simplicité, à la frugalité ; c'est réhabiliter l'effort, c'est travailler à la collaboration des classes. Réagir, c'est développer en l'enfant le goût et les sentiments d'esthétique dont nous entretenait hier au soir le distingué conférencier de Fribourg. Réagir, c'est donner à l'enfant le sentiment de sa responsabilité, de sa dignité. C'est stimuler son zèle individuel, c'est fortifier sa personnalité, c'est lui apprendre à ne compter que sur soi.

Qu'on me comprenne bien. Je n'entends point nier la nécessité des réformes sociales nombreuses qui doivent être tentées et réalisées. Cette réforme, je la conçois double, sociale, par le Parlement et par la volonté populaire, morale et individuelle, par la famille et par l'école.

En y travaillant comme vous l'avez fait jusqu'ici, vous travaillerez, Mesdames et Messieurs, au salut de la Patrie qui compte sur les générations qu'elle vous a confiées. Vous briserez les chaînes du matérialisme régnant. Vous ferez œuvre d'affranchissement. Et même s'il en est parmi vous pour qui l'antique notion de Patrie paraît trop étroite et dont le patriotisme débordant au delà de nos frontières, se confond avec l'amour de l'humanité, leur effort concourra au même but que celui de leurs collègues. Car, dans le domaine du bien, le champ est sans limites.

Mesdames et Messieurs, je vous invite à acclamer avec moi la Suisse future, la Suisse de demain qui sera ce que vos enseignements l'auront faite. Je souhaite pour le pays que la moisson soit abondante. Ce sera la plus noble récompense de votre travail.

Je bois à la Suisse immortelle.

M. *Pierre Reymond*, professeur, président de la Société neuchâteloise des membres des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur, apporte au congrès primaire romand le salut confraternel de l'association qu'il préside. Rappelant les paroles de M. Favarger sur la vague de matérialisme qui submerge le monde à l'heure actuelle, M. Reymond dit en résumé ceci :

J'affirme que professeurs et instituteurs nous sommes tous persuadés que c'est pour l'esprit qu'il faut travailler ; cependant pour que le développement harmonieux de nos personnalités puisse se faire, il faut que nous ne soyons pas absorbés par les soucis matériels. C'est pourquoi j'apporte avec les salutations et les vœux cordiaux de la Société neuchâteloise des membres des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur, le souhait que dans l'avenir mieux encore que dans le passé nous sachions nous appuyer les uns sur les autres, coordonner nos efforts afin de faire aboutir plus facilement et plus complètement nos revendications.

D'autre part nous savons ce qui nous manque à nous autres professeurs ; notre préparation pédagogique est totalement insuffisante et nous avons beaucoup à apprendre des instituteurs dans ce domaine. Par contre nous croyons que la carrière d'instituteur primaire mériterait une préparation plus étendue et surtout plus approfondie qu'elle ne l'est à l'heure actuelle. Nos programmes sont surchargés ; il faut simplifier ; or pour simplifier il faut dominer les questions et le temps est venu où l'éducateur doit apprendre autre chose que la matière de son enseignement.

C'est ainsi que par une collaboration active et amicale nous pourrions préparer ensemble une génération forte qui sache penser.

M. le Dr *H. Sautebin*, directeur de l'Ecole normale de Delémont et président de la Société pédagogique jurassienne, apporte le salut amical et chaleureux du Jura bernois. Il remercie et félicite le Comité pour l'organisation excellente du congrès et ajoute : Nous sommes heureux d'avoir pu nous rencontrer avec vous tous pour participer aux mêmes travaux, discuter des réformes qui s'imposent dans nos écoles. Le statu quo est impossible ; il faut donner une nouvelle

vie à nos classes, à nos méthodes, il faut enrichir nos moyens d'enseignement. Mise au point lente et laborieuse : il faut accommoder les nouveautés aux circonstances, tenir compte des contingences et des possibilités. Mais nous sommes particulièrement heureux de pouvoir fraterniser avec vous tous, chers amis, de nous sentir coude à coude, d'échanger les paroles fraternelles qui réconfortent.

M. le D^r Sautebin rappelle les émotions qui furent communes à tous les romands pendant la guerre, la votation du 16 mai qui donna en Suisse latine partout une majorité d'acceptants et en conclut que le lien qui unit les Romands sera toujours plus fort. Il lève son verre au succès du Congrès de 1920 qui marquera un véritable tournant, le signal concret dans l'école romande de l'ère qui commence.

M. *Ch.-Ad. Barbier*, inspecteur scolaire, apporte à l'assemblée le salut du gouvernement neuchâtelois. Dans son discours, il parle des examens qu'il veut réhabiliter aux yeux du corps enseignant. Il vante leurs bienfaits, leur utilité et porte son toast à l'école... et aux examens.

On nous dit que la parole du major de table : « Quant aux examens, que la terre leur soit légère ! » a recueilli plus de bravos que le vivat de l'inspecteur à cette organisation sujette ces temps à de multiples critiques.

M. *Hoeh*, directeur de l'École normale de Sion a fait entendre encore la voix de nos confrères du Valais.

Nous regrettons de n'avoir pu obtenir de plus amples détails des discours prononcés par ces deux derniers orateurs et de ne point en donner ici un résumé.

Banquets du samedi 17 juillet.

Le temps limité prévu par le programme pour les banquets du samedi en a forcément diminué aussi la partie oratoire. La mesure était peut-être sage après trois jours de conférences, de discussions et de discours, après... une nuit un peu écourtée et quatre heures de séances le matin, de nombreux discours auraient peut-être été écoutés d'une oreille distraite. Le point de saturation des esprits était bien près d'être atteint, aussi, d'une façon générale, les conversations particulières, les souvenirs qu'on échange, les amitiés qu'on noue dans de tels moments ont-ils été plus appréciés qu'une longue série de discours.

D'aimables choses, pourtant, ont été dites dans les trois locaux où l'on banquetait. La qualité, nous dit-on, a racheté la quantité et c'est tant mieux.

A la Rotonde.

M. *Julien Dubois*, maître de gymnastique à la Chaux-de-Fonds, fonctionne comme major de table. Il souhaite la bienvenue aux vieux collègues qui, en 1875, firent à Lucerne leur école de recrues. Dix-huit d'entre eux avaient tenu, après 45 ans, à venir au congrès pour renouer les vieilles amitiés de la caserne.

Puis M. Dubois fait pousser un triple hurrah en l'honneur des collègues

de Vevey-Montreux et leur dit tout le plaisir qu'ont eu les congressistes à entendre leur magnifique concert. Enfin, il adresse aux membres du comité d'organisation un chaleureux et cordial merci pour la peine que tous se sont donnée et pour la parfaite réussite du congrès.

M. *Fritschi*, président du Schweizerische Lehrerverein, apporte le salut de ses collègues de la Suisse allemande. Il rappelle qu'à Genève, en 1896, il y avait eu réunion des collègues de toute la Suisse et espère qu'à l'occasion du centième anniversaire de décès de Pestalozzi, en 1927, Romands et Allémaniques fraterniseront à nouveau dans un congrès suisse.

M. *Ch. Knapp*, professeur à l'Université de Neuchâtel remue avec humour de vieux souvenirs. Participant régulièrement aux congrès pédagogiques, il était déjà à Lausanne en 1878 ! Il parle au nom des 18 participants de l'École de recrues d'instituteurs de 1875, à Lucerne, présents au banquet et originaires de Neuchâtel, Vaud et Jura bernois. « Nous devons, dit-il, être une moins 200 à Lucerne et une centaine aurait pu répondre à l'appel encore de ce jour, mais pour diverses raisons, le plus grand nombre s'est abstenu. » M. Knapp accorde un souvenir ému à ceux qui ne sont plus et remercie le Comité d'organisation d'avoir réservé une place d'honneur aux vétérans de 1875 et de leur avoir octroyé certains avantages. Il parle ensuite de ceux qui malgré leur longue carrière sont encore en activité de service et termine en portant son toast à la Société pédagogique et aux jeunes.

Au nom du chœur mixte de Vevey-Montreux, M. *Laesser*, vice-président, remercie pour les aimables paroles qui ont été prononcées à son égard par le major de table, dit tout le plaisir des choristes à avoir pu contribuer pour une faible part à la réussite du congrès ; et le chœur entonne « Bergerette », une des perles de son répertoire.

Au Cercle libéral.

M. *Buhler*, inspecteur scolaire, ouvre la partie oratoire, comme major de table, puis donne la parole à M. *Henchoz*, inspecteur scolaire, à Lausanne.

Simple auditeur au congrès de 1920, M. Henchoz est heureux de voir, comme ancien, les jeunes aborder avec enthousiasme les grands problèmes du jour d'ordre éducatif. Il continue en ces termes :

Hier, au cours du débat sur les tendances nouvelles de l'enseignement, un des vieux préceptes de la sagesse populaire nous est revenu en mémoire ; c'est celui-ci : « Tout vient à point pour qui sait attendre ». Au congrès de Lausanne, en 1901, la réunion se prononça, à une grande majorité, en faveur de la déclaration d'après laquelle l'école n'avait aucun pouvoir pour retenir au milieu dans lequel ils ont grandi les enfants des classes rurales. Aujourd'hui on ne craint plus d'affirmer que dans les localités campagnardes l'école devra désormais, durant la dernière période de la scolarité, devenir un réel préapprentissage agricole. Combien nous serions heureux de voir au milieu de nous notre cher collègue de Genève, M. Pesson, lui qui mit tant de conviction à combattre,

en 1901, les thèses du rapporteur d'alors ; celui-ci peut maintenant se dire qu'il avait simplement devancé les temps.

Une personnalité dont l'absence provoque en nous une intense émotion est celle de celui qui pendant une longue et féconde carrière a occupé une place importante dans le développement de l'école neuchâteloise, qui a présidé avec tant d'autorité à la marche de la Société pédagogique romande, nous avons nommé notre bien cher et regretté collègue Léon Latour. Vous savez tous, sans qu'il soit nécessaire d'insister, quelle influence bienfaisante il a exercée partout où il a déployé son activité. Nous adressons ici à sa mémoire l'hommage le plus sincèrement reconnaissant.

Nous avons tous éprouvé les plus vives jouissances dans ce congrès important des hommes d'école suisses romands. Et cela nous le devons au talent de nos amis neuchâtelois, au dévouement de tous ceux qui ont assuré la pleine réussite de ces belles journées.

Je suis fier de représenter le drapeau vert et blanc dans ce local des verts neuchâtelois, et j'invite les participants vaudois en particulier, ceux de Genève et d'autres cantons aussi, à se joindre à moi pour porter un triple vivat au canton de Neuchâtel, à ses autorités et au Comité d'organisation du Congrès romand.

M. *Edmond Bourquin*, de Neuchâtel, apporte le salut de la Commission scolaire dont il est vice-président et adresse des félicitations à la Société pédagogique pour cette manifestation à la fois utile et attrayante, permettant à un ami de l'école d'apprécier la valeur, le dévouement et en général les belles qualités des membres du corps enseignant.

Tout ce que j'ai vu et entendu au Congrès, dit-il en résumé, a fortifié ma confiance dans les éducateurs de nos enfants et m'engage plus que jamais à leur apporter mon modeste appui. Je tiens à saluer plus spécialement un instituteur de valeur, un homme qui a donné le meilleur de sa vie à l'école et à ses collègues. Fritz Hoffmann a eu une influence aussi heureuse que très effective sur ses nombreux élèves, sur ses collègues, j'ajouterai sur tous ceux qui ont à jouer un rôle à l'école. Au surplus quelle féconde activité n'a-t-il pas déployée au cours de sa présidence de 6 ans de la Société pédagogique romande !

En disant tout le bien que je pense de cet homme actif et dévoué, désintéressé pour lui-même, ne songeant qu'à remplir son devoir, je désire en même temps caractériser la valeur individuelle de nos pédagogues.

L'assemblée enthousiaste porte avec M. Bourquin un toast à Fritz Hoffmann, dont il a suffi de prononcer le nom pour faire naître une manifestation de reconnaissance.

Au Mail.

M. *Georges Zehnder*, instituteur à Cernier, est arrivé, supposons-nous, au point de saturation dont nous parlions plus haut. Comme major de table, il se contente de quelques paroles d'ouverture et tout en se déclarant disposé à donner la parole à qui la réclamera, il ne demande pas de discours !

M. *E. Duwillard*, de Genève, le sympathique rapporteur de vendredi, est

le seul orateur qui se fasse entendre. Il remercie le Comité d'organisation et la population tout entière pour l'aimable accueil qu'ont fait aux congressistes les Neuchâtelois. L'âme neuchâteloise, dit-il, est faite de sérieux ; les souffles qui descendent du Jura savent chasser les vilaines pensées et les mauvais instincts ; tandis qu'à Genève, c'est l'âpre bise qui influe sur les caractères de ses habitants.

Pour mitiger le sérieux, le ton grave de la région, Neuchâtel possède des vins qui ont donné aux congressistes la gaieté et l'entrain indispensables à une réunion telle que la nôtre.

M. Duvillard porte son toast à l'union toujours plus intime des pédagogues romands qui sauront former une seule âme sous l'emblème de la Société pédagogique et qui donneront toujours plus et toujours mieux à la Patrie les enfants qu'il lui faut.

Nous aurions dû, pour être complet dans le résumé de ces six banquets, dire l'entrain avec lequel les bans furent battus, parler des chants d'ensemble qui furent exécutés de tout cœur, sinon avec un rythme parfait. Nous aurions pu rappeler les jolies productions individuelles, chansons ou monologues, les chœurs restreints chantés par des groupes régionaux, chœurs du cru toujours si appréciés et dont les refrains gagnaient toute la salle. Mais cela nous eût conduit trop loin. Qu'il nous suffise, au nom de tous, d'adresser encore un cordial merci aux orateurs, aux chanteurs, aux majors de table, à tous ceux qui se sont dépensés pour agrémenter le menu culinaire de nos banquets.

Il fallait aussi, pour digérer le très copieux menu intellectuel du congrès, procurer aux participants une détente et un délassement. Par un concert vocal et instrumental, on permit aux cerveaux de se laisser bercer et de se reposer ; par une soirée familière les nerfs se détendirent, les rires fusèrent... et sur le tard, les jambes même purent se déroïdir aux sons d'un orchestre entraînant.

Concert.

Le vendredi 16 juillet, à 16 h. $\frac{1}{2}$, un concert était offert aux congressistes grâce au concours du Chœur mixte du corps enseignant de Vevey-Montreux, du directeur et de quatre professeurs au Conservatoire de musique de Neuchâtel.

Le programme était le suivant :

1. *Con moto maestoso*, op. 51, pour orgue O. BARBLAN.
M. G. Humbert.
2. *Chansons de la Vieille Suisse* G. DORET
a) La Bergerette. b) Chanson d'amour. c) Ils étaient
deux. d) Rœseli.
Le Chœur mixte.
3. *Prière*, pour violoncelle et orgue C. SAINT-SAENS
M. Henry Buenzod.
4. *Chansons vaudoises* * * *
a) Filles du hameau. b) Là-haut sur la montagne.

5. *Chansons de la Vieille France.*
 - a) Félicité passée. b) Ronde villageoise. GEVAERT.
 - c) Gentils galants de France, XV^e siècle * * *Le Chœur mixte.
6. *Concerto en fa majeur*, pour 3 violons et orgue Ant. VIVALDI.
Allegro. — Andante. — Allegro. (1680-1743)
MM. A. Delflasse, H.-M. Stairn, P. Chable.
7. *Chansons bourguignonnes du pays de Beaune* M. EMMANUEL.
 - a) Quand j'étais chez mon père. b) La fille d'honneur.
 - c) Lorsque j'avions des noisettes. d) La mal mariée.
 - e) Guillenlé. f) L'état des filles.Le Chœur mixte.
8. *Cantabile*, extrait des « Pièces d'orgue » César FRANCK.
Transcrit pour violon, violoncelle et orgue, par Ch. Bordes.
MM. A. Delflasse, H. Buenzod.
9. *Fête des Vignerons.*
 - a) Scène du printemps (1889), (M^{lle} Nicod) H. DE SENGER.
 - b) Invocation à Palès (1905), (M^{me} Michel) G. DORET.Le Chœur mixte.

Nous ne saurions mieux faire, pour donner une analyse de ce concert, que de reproduire ici les impressions d'un journaliste-musicien au sortir du Temple :

Dès les premières notes, on sent que les chanteurs sont des musiciens au sens artistique très développé. L'homogénéité est parfaite. Les solistes et le chœur sont en complète harmonie. La baguette directoriale de M. Hermann Lang élève les chanteurs au-dessus des plus terribles difficultés ; M. Lang fait de sa société tout ce qu'il veut. Il n'y a aucune exagération à comparer ce concert à celui, mémorable, que nous a donné dernièrement la Mænnerchor de Zurich. La même émotion artistique a soufflé sur les auditeurs qui, transportés, ne cessaient d'applaudir à tout rompre, sans souci de la température extraordinaire dont nous étions gratifiés. La place nous manque pour détailler les mérites des solistes, M^{me} Michel et M^{lle} Nicod, et de la pianiste, M^{lle} Jayet, qui ont leur bonne part dans le succès remporté par le chœur. Quant aux artistes du Conservatoire, MM. Humbert, Delflasse, Stairn, Chable et Buenzod, on ne saurait assez louer la sûreté de goût, la probité artistique avec laquelle ils ont donné le *Concerto en fa majeur* de Ant. Vivaldi, musique dont la pureté de la ligne mélodique et la clarté d'écriture font un chef-d'œuvre du genre.

Une *Prière* pour violoncelle et orgue, de Saint-Saëns, et un *Cantabile* de César Franck pour violon, violoncelle et orgue, complétaient fort judicieusement le programme de ce concert qui fera date, non seulement dans les annales musicales de Neuchâtel, mais aussi dans celles de nos congrès romands.

Ajoutons à ce propos, combien fut heureuse l'idée d'offrir aux congressistes de si pures jouissances artistiques tant il est vrai que les auditeurs, transportés vers ces régions d'un art élevé, garderont longtemps le souvenir d'une heure d'enchantement.

Soirée récréative et concert au Conservatoire.

Le vendredi soir, à 20 h.^{1/2}, une soirée réunissait à nouveau les congressistes à la Rotonde. La salle était trop petite pour contenir tous ceux qui auraient désiré jouir d'un programme varié autant que gai. La quantité d'inscriptions tardives au Congrès n'a pas permis, au dernier moment, au comité d'organisation, de trouver une seconde salle de spectacle et de décongestionner ainsi la Rotonde. Tout au plus a-t-il eu le bonheur de trouver au Conservatoire de musique, un directeur aussi aimable que désintéressé, qui a bien voulu organiser dans ses locaux une audition de musique de chambre dont le programme à lui seul révèle l'éclectisme qui a présidé à son élaboration :

1. *Quatuor en ré majeur, n° VII (1786)*, pour deux violons, alto et violoncelle. W.-A. MOZART.
2. a) *In questa tomba*. b) *Les Cieux racontent la gloire* L. V. BEETHOVEN.
3. *Sonate en si bémol majeur, op. 31*, pour deux pianos HANS HUBER.
4. a) *Souffrances*. b) *Rêves* RICH. WAGNER.
5. *Quatuor en sol (1893)*, pour deux violons, alto et violoncelle . . . Cl. DEBUSSY.

Les cent et quelques auditeurs qui ont eu la bonne fortune d'assister à ce concert n'ont que des éloges à faire sur l'exécution remarquable de ce programme et sur le caractère d'intimité que revêtait cette audition.

La soirée organisée à la Rotonde avait au programme :

I^e PARTIE

1. *Raymond*, ouverture (Orchestre) THOMAS.
2. *Vieilles chansons neuchâteloises*, adaptation de E. LAUBER.
a) L'horloge du village, chanson des Ponts. b) Le café.
3. *Les deux Malouins*, trapèze double.
4. *Allegro appassionato*, pour violoncelle SAINT-SAENS.
5. *Revue*, pièce en vers avec chansons texte : A. ROULIER . . . L. HÆMMERLI.
Titres des chansons : 1. Les souvenirs. 2. Les examens. 3. Les vacances.
4. L'orthographe. 5. Les registres. 6. Notre régent est militaire. 7. L'instituteur ne peut le faire. 8. Chanson du congrès. 9. Le picoulet.

II^e PARTIE

6. *Il voto*, intermezzo (Orchestre) GIORDANO.
7. a) *Arioso de Benvenuto*, pour baryton Eugène DIAZ.
b) *La maison grise*, pour baryton A. MESSAGER.
8. *Travail au tapis*.
9. *Dormez, je le veux* 1 vaudeville en 1 acte G. FEYDEAU.
Bal à l'issue de la soirée.

Nous ne dirons que peu de choses de cette soirée. A relire [seulement le programme, chacun revivra en pensée les moments sérieux, les moments gais de ce soir du 16 juillet. Nous ne manquerons pas, toutefois, de dire à nos col-

lègues A. Roulier et L. Haemmerli toute notre gratitude pour la peine qu'ils se sont donnée. Grâce à leur travail en collaboration, *Revue* fut le clou de la soirée ; les jolis vers du premier, l'agréable musique du second eurent un immense succès, rehaussé par l'excellente interprétation du vieux régent Jacques, du jeune instituteur Jean et de gentille damoiselle Pauline.

Nous devrions relever les vieilles chansons du cru dites avec tant de naturel, les vertigineux exercices acrobatiques donnant parfois le frisson, les rires soulevés par le vaudeville ; nous devrions citer des noms, remercier collègues et amis de l'école de leur dévouement. Nous nous contenterons de dire : c'était bien, c'était plaisant ; de tous à tous, merci.

On n'écrit ni ne décrit ce qu'est un bal. Les langoureuses danses modernes, les vieilles valse de nos pères ont donné du mouvement aux uns, déridé les visages des autres. Et sous la pâle clarté des étoiles, chacun s'en est allé retrouver son gîte et goûter les douceurs d'un sommeil, quelque peu abrégé, mais réparateur.

Promenade en bateau.

Un soleil estival, une chaleur presque sénégalienne ont fait apprécier doucement les deux heures passées sur un lac tranquille et pur. Les deux bateaux-salon que possède la société de Navigation avaient été réquisitionnés à cet effet. Gentille excursion, non loin de la rive neuchâteloise, jusqu'à Saint-Blaise d'abord, Cortaillod ensuite et retour avec débarquement à Auvernier pour les uns, à Neuchâtel pour les autres. Ces heures-là, sont, dans un congrès, de celles qui restent chères dans le souvenir. Refrains aimés que l'on redit de cœur en chœur, conversations tranquilles, réminiscences du passé, paysages que l'on admire toujours dans le petit pays qu'on aime ; gaieté bruyante des uns, joies calmes des autres, ces petites excursions finissant un Congrès sont tout cela. Elles sont plus encore puisqu'elles resserrent toujours davantage les amitiés vraies, les liens qui unissent tous les membres de la grande famille pédagogique.

Trop vite sonne l'heure de la séparation. Les adieux, au port, se précipitent. Les poignées de mains bien cordiales, les « au revoir » pleins de promesses que l'on échange disent, plus que des discours, les regrets qu'amène avec lui la fin d'un beau jour. Mais au fond du cœur reste et restera avec le souvenir, le réconfort qu'apportent de semblables journées.

Demain, en classe, le pédagogue se sentira moins isolé. Artisan du grand œuvre qu'est l'éducation de l'enfance, il aura compris une fois de plus qu'il est une unité dans la grande ruche qui travaille, que la solidarité, l'âme romande, n'est pas un vain mot. Et de la vraie collaboration, de l'effort de tous naîtra nécessairement pour l'école un avenir meilleur.

Neuchâtel, 31 août 1920.

Le rapporteur,

M. MONTANDON.

STATUTS

de la Société pédagogique de la Suisse romande.

I. But et organisation.

ARTICLE PREMIER. — La Société pédagogique de la Suisse romande (S. P. R.) a pour but de resserrer les liens qui unissent les instituteurs, d'étudier toutes les questions se rattachant à leur activité pédagogique et à leurs intérêts généraux, et de tendre, par tous les moyens possibles, aux progrès de l'éducation et de l'instruction dans la Suisse romande.

Elle est une fédération des sections suivantes :

- a) Société pédagogique neuchâteloise ;
- b) Société pédagogique vaudoise ;
- c) Société pédagogique jurassienne ;
- d) Société pédagogique genevoise ;
- e) Union des instituteurs primaires genevois.

D'autres sociétés pédagogiques pourront être admises par l'Assemblée générale, sur préavis du Comité central.

ART. 2. — L'admission de plusieurs sections du même canton ne peut avoir lieu que si ces sociétés ont un but et un mode de recrutement différents.

ART. 3. — Le but de la S. P. R. est atteint en particulier par :

- a) La publication de l'*Educateur* et d'un bulletin professionnel ;
- b) La discussion, dans des réunions périodiques régulières, de questions scolaires importantes ;
- c) L'organisation d'une caisse de secours ;
- d) La nomination d'une Commission chargée d'étudier un choix de lectures pour la jeunesse et les bibliothèques populaires ;
- e) L'organisation de voyages d'études ;
- f) L'organisation de cours de vacances ;
- g) L'entretien de relations amicales avec les sociétés similaires suisses, et la collaboration avec elles à la solution de questions scolaires d'un intérêt national.

ART. 4. — La Société se compose de membres actifs, de membres abonnés à l'*Educateur*, mais ne faisant pas partie de l'enseignement primaire, et de membres d'honneur.

Sont membres actifs : tous les membres des sections de la S. P. R. Le titre de membre d'honneur peut être conféré aux personnes qui ont rendu des services signalés à la cause de l'éducation populaire.

Tous ces membres ont droit de vote à l'assemblée générale.

II. Assemblées générales et Administration.

ART. 5. — Dans la règle, la Société se réunit tous les quatre ans en Assemblée générale, soit congrès scolaire.

Les assemblées ont lieu successivement dans les divers cantons de la Suisse romande.

Une entente peut intervenir entre le *Schweizerischer Lehrerverein* et la *Società degli amici dell' Educazione* et la *Société pédagogique de la Suisse romande*, en vue de l'organisation d'un congrès commun.

ART. 6. — Les organes de la Société sont :

- a) L'Assemblée générale,
- b) Le Comité central,
- c) Le Bureau du Comité central.

ART. 7. — Les attributions de l'Assemblée générale sont :

- a) Discussion des sujets mis à l'étude.
- b) Nomination du Bureau sur présentation du Comité central et examen de sa gestion.
- c) Approbation des comptes.
- d) Désignation du siège du prochain congrès.
- e) Revision des statuts.
- f) Réception de nouvelles sections.

ART. 8. — Le président de la Société est président effectif du congrès. La ou les sections du canton où a lieu le congrès nomment un comité d'organisation dont font partie de droit le président, le vice-président, et le secrétaire de la Société.

Dans les cantons où existent plusieurs sections, chacune d'elles est représentée dans le comité d'organisation du congrès au prorata du nombre de ses membres actifs, et nomme elle-même ses représentants.

Le Comité d'organisation a la responsabilité financière du congrès ; en cas de déficit, la caisse centrale peut accorder un subside.

ART. 9. — Le Comité central se compose de délégués des sections cantonales à raison d'un délégué par cent membres actifs. Une fraction d'au moins 50 membres donne droit à un délégué de plus. Chaque section a droit à un délégué au moins. Ces délégués et leurs suppléants sont nommés pour quatre ans par les sections cantonales, d'après le mode adopté dans chaque canton. En outre, les présidents des sections cantonales font de droit partie du Comité central avec voix délibérative.

Le Comité central entre en fonctions le premier janvier de l'année qui suit celle de sa nomination.

ART. 10. — Les délibérations de la société et du Comité central sont dirigées par un Bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et du rédacteur du bulletin professionnel. Le président, le vice-

président et le secrétaire sont nommés par l'Assemblée générale, ainsi que trois suppléants chargés de remplacer les membres du Bureau démissionnaires ou décédés, sur la présentation de la ou des sections du canton où doit se réunir le prochain congrès.

Le ou les rédacteurs de l'*Educateur*, le rédacteur du bulletin professionnel, le trésorier sont nommés par le Comité central.

Dans les cantons où existent plusieurs sections, celles-ci tiennent, en vue de cette présentation, une réunion plénière, où le choix du président, du vice-président et du secrétaire, se fait par une élection au bulletin secret. Le président et le vice-président doivent être pris dans des sections différentes.

Le ou les rédacteurs de l'*Educateur*, le rédacteur du bulletin professionnel et le trésorier sont rééligibles. En cas de démission ou de décès, ils sont remplacés provisoirement par les soins du Bureau.

ART. 11. — Le Comité central se réunit, sur convocation du Bureau, deux fois dans chaque période administrative de quatre ans ; l'une de ces séances a lieu la veille du congrès. Une séance extraordinaire pourra être convoquée sur la demande écrite de deux sections.

Dans l'intervalle, les consultations peuvent se faire par correspondance-circulaire.

ART. 12. — Les attributions du Comité central sont :

- a) L'examen de la gestion et des comptes du Bureau ;
- b) Le choix des questions à traiter au congrès ;
- c) La nomination du ou des rédacteurs de l'*Educateur*, du rédacteur du Bulletin professionnel et du trésorier ;
- d) L'étude des améliorations à apporter dans la publication du journal ;
- e) La fixation des traitements (postes prévus sous lettre c) ;
- f) Le préavis prévu à l'art. 1 ;
- g) La nomination de la Commission prévue à l'art. 3, lettre d ;
- h) L'élaboration des règlements d'application des présents statuts.

ART. 13. — Tout ce qui concerne l'administration proprement dite de la Société et de la Caisse de secours rentre dans les attributions du Bureau du Comité central.

Ce bureau prend toutes les mesures nécessaires en vue des réunions du Comité central et du congrès, ainsi que celles qui contribuent à la réalisation du but de la Société.

Il entretient des relations avec les autres associations pédagogiques, particulièrement avec les sociétés suisses.

ART. 14. — Sous réserve des traitements prévus à l'art. 12, les fonctions de membre du Comité central et du Bureau sont gratuites ; les frais de déplacement des délégués au Comité central sont à la charge des sections qu'ils représentent.

III. Journal.

ART. 15. — *L'Éducateur* est l'organe officiel de la Société. Son organisation est fixée par un règlement spécial, élaboré par le Bureau et sanctionné par le Comité central.

IV. Cotisations,

ART. 16. — Chaque section paie à la caisse de la Société une cotisation annuelle de 2 francs par membre actif.

Elle est dispensée de cette cotisation pour ceux de ses membres qui sont abonnés à *l'Éducateur*.

Les sections fournissent chaque année au Bureau du Comité central l'état nominatif de leurs membres.

V. Caisse de secours.

ART. 17. — La Caisse de secours est alimentée par :

- a) Une partie des bonis nets de chaque exercice ;
- b) Les dons et legs des amis de la Société ;
- c) Les bénéfices provenant de la publication d'un agenda scolaire.

ART. 18. — Les secours à accorder sont fixés par le Bureau du Comité central.

VI. Revision des statuts. Dissolution.

ART. 19. — Toute section qui désire des changements aux présents statuts doit faire parvenir ses propositions, au moins deux mois avant le congrès, au Bureau du Comité central. Celui-ci les soumet au Comité central et ensuite à l'Assemblée générale.

ART. 20. — En cas de dissolution, les fonds disponibles de la Société et de la Caisse de secours seront remis à la Confédération, pour être versés au Fonds Berset-Muller.

Ainsi voté par l'Assemblée générale dans sa séance du 17 juillet 1920.

Neuchâtel, 15 août 1920.

Pour le Bureau romand :

Le secrétaire,

WERNER BRANDT.

Le président,

FRITZ HOFFMANN.

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET LE PROJET BARTH ¹

Mais hâtons-nous d'arriver aux conclusions. Le Dr Barth les divise en groupes. Comme c'est ici la partie capitale de son ouvrage, je m'y arrêterai plus longuement et n'hésiterai pas à citer textuellement telle ou telle des conclusions particulièrement importante.

La *première conclusion* contient une *critique de l'état actuel* en disant que la réglementation actuelle de la maturité n'est pas faite pour développer les écoles secondaires ; elle a, en particulier, pour effet de renforcer plutôt que de diminuer la surcharge des classes supérieures par l'augmentation du nombre des branches et par trop d'heures de leçons, parce que a) cette réglementation sera toujours forcée de favoriser certaines branches ; b) ou bien de considérer la maturité libre comme une institution à part, elle lui a laissé prendre une influence incalculable sur la maturité scolaire qui est soumise à des conditions tout autres ; c) les exigences de la Confédération vis-à-vis des écoles cantonales se traduisent presque toujours par la demande de plus de matière et plus de leçons sans le compenser par un allègement correspondant.

Un *deuxième groupe de conclusions*, 2 à 8, indique les *mesures* que les autorités fédérales devraient prendre *en vue de parer aux inconvénients* signalés et aux effets fâcheux des ordonnances fédérales actuelles sur la maturité et pour permettre aux écoles d'approfondir le travail de véritable culture générale. Afin d'opérer la transition des conditions actuelles aux conditions nouvelles il faut dénoncer toutes les conventions touchant la maturité. La Confédération devra édicter une ordonnance et un programme pour la maturité libre, mais complètement séparée de la maturité scolaire et où il ne sera tenu aucun compte de l'enseignement universitaire, pas plus que de telle faculté ou de telle profession. (Jusqu'ici l'École polytechnique fédérale possède son règlement d'admission et a conclu des conventions avec un certain nombre de cantons pour la reconnaissance des examens de maturité. Il y a en outre des prescriptions spéciales pour la maturité des futurs médecins, dentistes, etc., qui déterminent, dans un seul et même règlement, des conditions de la maturité libre et de la maturité scolaire. Disons encore que tout ce qui concerne l'École polytechnique fédérale est du ressort du Département fédéral de l'Intérieur et que tout ce qui se rapporte aux professions médicales est dans les attributions du Département de l'Économie publique). Il faudra préciser que tous les diplômes de maturité décernés par les écoles cantonales, ainsi que tous les certificats de maturité fédérale libre, donneront accès aux facultés de médecine aussi bien qu'à l'École polytechnique fédérale. Grâce à cette disposition, tomberont et l'examen spécial de latin pour futurs médecins pourvus de la maturité scientifique et l'examen spécial d'admission à l'École polytechnique. Il faudra aussi arriver à ce que tous les diplômes de maturité décernés par les écoles reconnues par la Confédération, comme ceux accordés par la Commission fédérale de maturité, donnent accès à toutes les

¹ Voir « Educateur » du 2 octobre.

universités suisses. Puis il faudra obtenir des cantons à université qu'ils renoncent à instituer des examens particuliers de maturité « libre », c'est-à-dire que ces examens cantonaux ne fassent qu'un avec la maturité fédérale. Il sera créé une unique commission de maturité, rattachée au Département fédéral de l'Intérieur et comprenant au moins un représentant du Conseil de l'Ecole polytechnique, un de la commission des examens de médecine, deux représentants des universités cantonales et deux des écoles secondaires supérieures cantonales. Cette commission aura dans ses attributions de veiller à l'observation et à l'exécution des conditions sous lesquelles les écoles sont reconnues par la Confédération ; de s'assurer, par des visites, de l'état réel de celles-ci ; de régler les examens de la maturité libre auxquels elle procédera ; d'examiner la valeur des diplômes de maturité étrangers. Les certificats de maturité reconnus par la Confédération ne pourront contenir qu'une des trois appréciations, 1 = bien, 2 = suffisant et 3 = insuffisant (L'adoption de cette conclusion pourrait devenir le point de départ d'une réforme de la manière d'assigner les notes ; aussi M. Barth la justifie-t-il longuement). On examinera si les cours de l'Ecole polytechnique fédérale ne pourraient pas commencer au printemps afin de faire suite directement à l'année scolaire de la plupart des gymnases et autres établissements similaires. La Confédération subventionnera les sections spéciales de l'Association suisse des maîtres de gymnase afin d'établir des modèles de plans d'études qui seront proposés aux autorités scolaires à titre purement facultatif. Une loi fédérale sur l'enseignement secondaire et des plans d'études obligatoires ne sont pas désirables et dépassent le cadre des compétences de la Confédération.

Les huit conclusions qui suivent contiennent les conditions sous lesquelles la Confédération accordera aux écoles le droit de décerner la maturité. Là encore, il s'agit de créer un cadre, sans entrer dans des détails d'application, et d'empêcher surtout que les établissements du degré secondaire supérieur continuent à cultiver le savoir encyclopédique. En conformité avec un principe déjà énoncé, le Dr Barth voudrait créer un système où toutes les forces de l'élève puissent être consacrées au développement de ses capacités intellectuelles. Voici, du reste, l'essentiel de ces conclusions :

Chaque type d'école ou chaque division doit accorder une importance spéciale à un groupe de quatre branches principales, à chacune desquelles on consacrerait un minimum de trois heures hebdomadaires dans les trois classes supérieures. Il ne s'agit pas d'augmenter la matière enseignée, mais de l'approfondir de façon que l'élève puisse se l'assimiler par un travail personnel.

Pour le moment, le rapport prévoit trois types d'écoles : a) le gymnase classique avec, comme branches principales, la langue maternelle, le latin, le grec et les mathématiques ; b) le gymnase moderne avec, comme branches principales, la langue maternelle, la deuxième langue nationale, l'anglais ou la troisième langue nationale et les mathématiques ; c) le gymnase mathématique et scientifique avec, comme branches principales, la langue maternelle, les mathématiques, l'histoire naturelle et la physique. On admettra encore le gymnase réel, comprenant la langue maternelle, la deuxième langue nationale, le latin et les mathé-

matiques. Le nombre de ces types pourra être augmenté ou diminué suivant les expériences. Mais les écoles secondaires professionnelles ne seront pas reconnues par la Confédération comme écoles pouvant décerner la maturité fédérale. Les cantons garderont cependant la faculté d'accorder aux diplômés de ces écoles un accès restreint à l'université.

Le nombre des leçons obligatoires ne doit pas dépasser trente par semaine et on ne pourra enseigner simultanément, dans les trois classes supérieures, plus de dix branches obligatoires différentes, dont huit au plus de caractère « scientifique », les deux branches restantes étant le chant, la gymnastique ou les travaux manuels. Le plan d'études devra embrasser au moins six années d'enseignement. (Cette conclusion laisse une porte ouverte aux établissements qui estiment que six années sont insuffisantes pour préparer les élèves aux études supérieures.)

Dans la dernière année d'études, il faudra réserver au moins trois heures pour l'histoire et deux heures pour la géographie économique. Chaque école devra fournir la preuve que l'enseignement de l'histoire ne porte que sur l'histoire générale et l'histoire suisse dès 1815. On y étudiera entre autres les grands problèmes politiques surtout de la politique suisse, ainsi que les côtés les plus importants du développement économique de notre époque. Les élèves devraient être amenés à comprendre les rapports qui existent entre les phénomènes économiques d'un côté, la nature du pays et les conditions géographiques en général de l'autre. Cet enseignement devrait avoir pour but supérieur d'éveiller le sentiment de la solidarité qui nous unit aux générations passées comme à nos contemporains.

Dans chaque classe, on devra réserver au moins deux heures d'exercices physiques par semaine. Une note d'aptitude aux exercices physiques sera inscrite au diplôme de maturité; mais elle n'aura pas d'effet décisif, — comme aussi la note de dessin, — sur l'attribution ou le refus du diplôme. Toute école secondaire du degré supérieur doit assurer aux élèves la possibilité d'étudier les éléments de la troisième langue nationale, de suivre l'enseignement du dessin jusqu'à la fin des études, de prendre un cours de géométrie descriptive et de travailler dans un laboratoire de chimie.

Ces conditions ainsi fixées, la *dernière conclusion* du rapport de M. Barth traite de la *maturité libre* pour laquelle il demande la publication d'un règlement fédéral, fixant trois variétés de diplômes de maturité pour correspondre aux trois types scolaires. Il faudra aussi établir trois programmes de maturité qui, ne se bornant pas à énumérer les matières à connaître, devront préciser avant tout la capacité réelle qu'on exigera des candidats. Les examens de maturité auront lieu par arrondissements dans les écoles existantes, sous la surveillance d'un membre de la commission de maturité ou d'un délégué désigné par elle. Le choix des écoles et l'attribution des candidats est de la compétence de la commission.

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les idées fondamentales contenues dans les dix-sept conclusions de M. Barth. Chacune d'elles est longuement motivée et discutée avec une richesse d'arguments qui ne néglige aucun côté des questions si nombreuses et si importantes de la réforme des écoles secondaires du degré

supérieur. Aucune des faces multiples des problèmes fondamentaux n'échappe à l'auteur. Le suivre, ne fût-ce que sommairement, dans son argumentation, entraînerait trop loin et dépasserait les limites d'un article de revue.

Je me bornerai donc à envisager, — toujours très brièvement, — *la situation de l'école secondaire supérieure après l'adoption des conclusions résumées ci-dessus.*

Au lieu d'une commission pour la maturité des candidats aux professions médicales et d'une autre pour l'examen d'entrée à l'École polytechnique fédérale, il n'y aura plus qu'une seule commission de maturité, d'où plus d'unité et simplification de l'appareil administratif.

Le règlement de 1906 pour la maturité des médecins, qui réglementait en même temps la maturité libre et la maturité scolaire, ainsi que le règlement de 1908 pour les examens d'admission à l'École polytechnique, sont remplacés par les trois ordonnances suivantes, émanant de l'autorité fédérale : a) un règlement qui précise les épreuves de la maturité libre ; b) un triple programme contenant ce qu'on exige des candidats comme préparation et comme culture ; c) une ordonnance fixant les conditions précises de l'accession à la maturité des élèves des écoles secondaires suisses. Une liste officielle doit énumérer tous les établissements scolaires autorisés par la Confédération à décerner les certificats de maturité valables pour toute la Suisse. Rappelons que ces nouvelles dispositions ne tiennent plus compte des besoins spéciaux des facultés de médecine et de l'École polytechnique.

Les anciens certificats de maturité, différents pour chaque canton et pour la maturité fédérale, et qui donnaient une impression fâcheuse d'éparpillement, seront remplacés par un certificat suisse de maturité, qui n'empêchera pas, cela va de soi, de spécifier le genre d'études suivies (types scolaires). Nous avons vu que l'échelle des notes proposée ira de 1 à 3.

Les examens de maturité libre sont confiés à l'école ; mais les candidats ne savent pas d'avance dans quel établissement ils seront appelés à subir les examens. Ils peuvent choisir librement le genre d'épreuves qu'ils veulent subir (types scolaires) ; ce choix dépendra en premier lieu des études universitaires qu'ils comptent poursuivre.

Les types scolaires peuvent être réunis en un seul organisme ou avoir chacun son existence propre. Une concentration plus marquée de l'enseignement sur quatre branches principales leur permettra de réduire le nombre des disciplines et celui des leçons. Dans les classes supérieures, l'enseignement s'attachera surtout, — à part les quatre branches principales bien entendu, — à tout ce qui touche à la connaissance de l'homme et de sa vie physique, intellectuelle et sociale.

Enfin, les élèves ne seront plus jalousement préparés à des études universitaires spéciales ; celui qui aura prouvé, par un examen de maturité, qu'il est qualifié pour le travail intellectuel dans certains domaines aura libre accès à toutes les facultés. Peut-être devra-t-il compléter la preuve de son savoir dans telle ou telle spécialité par un examen universitaire, mais il sera libéré des nombreuses entraves inhérentes au système actuel. La maturité latine imposée

aux futurs médecins comme aux étudiants d'autres facultés se trouve ainsi supprimée. Le latin reste un instrument précieux de développement intellectuel, mais n'est plus le « Sésame » qui seul ouvrait l'accès de la plupart des études universitaires. Les portes des facultés seront ouvertes pour les élèves vraiment doués et de toutes les conditions sociales. La capacité intellectuelle devient la première condition de l'immatriculation comme étudiant régulier.

M. Barth termine son rapport en disant : « L'esprit général de mes propositions peut en somme se résumer ainsi : *pour les écoles secondaires* : unification du but et de certaines formes, mais respect absolu du développement individuel de chacune ; — *pour les conditions de maturité* : plus d'ordre et de clarté que dans l'état de diversité presque chaotique d'aujourd'hui ; — *pour les élèves sortant de l'école secondaire* : le plus grand choix de chemins conduisant à l'université, mais aussi pas de chemin ouvert sans un travail intellectuel intense. »

Le rapport et les conclusions de M. le Dr Barth, dont j'ai essayé de donner un aperçu aux lecteurs de notre journal, ont été, en général, accueillis favorablement par ceux qui y sont le plus immédiatement intéressés ; c'est-à-dire les maîtres de gymnase. Ils en ont discuté dans plusieurs séances de leur association. D'un autre côté, le Département fédéral de l'Intérieur, — M. Chuard vient de le déclarer au Conseil national, — réunira une commission d'experts dès que la traduction française aura paru. Espérons qu'il sera possible de vaincre les obstacles et de donner une solution acceptable pour tous à la question en suspens depuis si longtemps.

EUG. FREY.

Note de la Rédaction. — Ainsi qu'on a pu le voir dans nos annonces, la version française du Rapport Barth, rédigée par M. le professeur Charles Gilliard, directeur du Gymnase classique cantonal vaudois, vient de paraître chez Payot en un fort volume in-8, du prix de 7 fr. 50.

BIBLIOGRAPHIE

Dessins à l'usage des écoles pour les Contes de Grimm, par Hans Witzig. Orell Füssli, Zurich. Prix 2 fr.

On recommande fréquemment l'illustration des récits de la première enfance par le moyen de dessins au tableau. Pour celui qui n'a pas de talent naturel, c'est plus tôt dit que fait ! Cet opuscule vient en aide aux maîtresses qui racontent les « Märchen » de Grimm dans leurs classes, en leur fournissant des illustrations faciles à reproduire.

E. B.

A nos lecteurs !

A l'entrée de la saison d'hiver, nous nous permettons de vous recommander, en toute confiance, les maisons dont l'EDUCATEUR a recherché les annonces.

VÊTEMENTS coupe moderne

MAISON MODÈLE



MAIER & CHAPUIS
LAUSANNE

Place & rue du Pont

COSTUMES SPORT
Manteaux de pluie

Toute la Chemiserie

10%

Au comptant, escompte
aux instituteurs de
la S. P. R.

Prix en chiffres connus

ACCORDAGES DE PIANOS

M. GINDROZ, fils, à AVENCHES, élève de M. le professeur Jean Huber, est recommandé à la bienveillante attention des institutrices et instituteurs de la région.

CHAPELLERIE FINE

Place Chauderon, 23 **ADRIEN BURY** 23, Place Chauderon

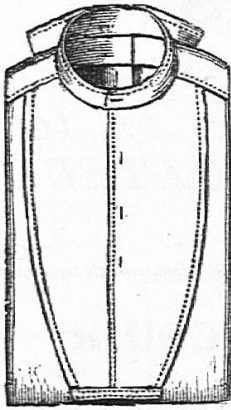
— LAUSANNE —

Dernières nouveautés en chapeaux feutre et paille
Articles pour enfants

Parapluies — Canes — Cravates — Bretelles

Grand choix dans tous les genres.

Prix avantageux : Escompte 10 % aux instituteurs.



CH. DODILLE — RUE —
HALDIMAND 11

CHEMISES :—: COLS

Trousseaux complets
pour Messieurs.

Cours d'écriture Ronde et Gothique

avec directions pour maîtres et élèves. 4^{me} édition.

La partie allemande de cet ouvrage a paru en 21^{me} édition.
Prix d'un exemplaire fr. 1.50. Pour des classes rabais.

Dans les Papeteries et chez **BOLLINGER-FREY**, Bâle.

Outils de Jardin

Meubles de Jardin

Ustensiles de cuisine
et de ménage.

FRANCILLON & C^{ie}
Société anonyme
Lausanne
— Année de fondation 1722 —

Les réclamations de nos abonnés étant le seul contrôle dont nous disposons, prière de nous faire connaître toutes les irrégularités qui peuvent se produire dans l'envoi du journal.

Edition J.-H. JEHEBER

GENÈVE — 20, rue du Marché.

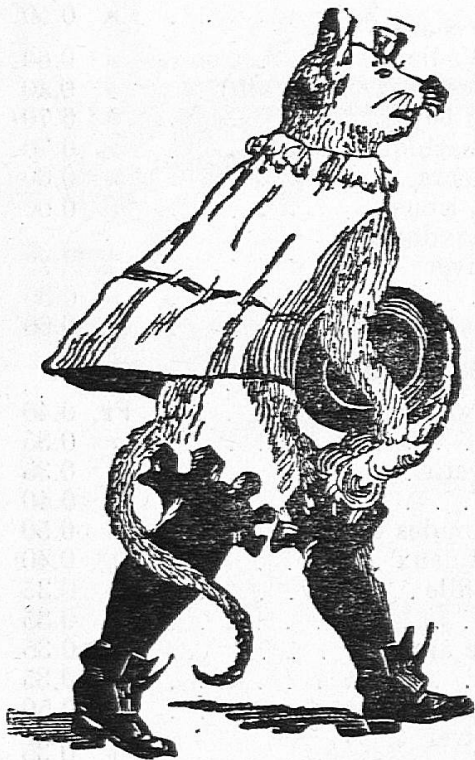
Vient de paraître :

LES MIRACLES DE L'AMOUR

par O.-S. HARDEN

EXTRAIT DE LA TABLE DES MATIÈRES : Essayez d'employer la bonté. — Le rêve de la fraternité. — Maîtres et serviteurs. — Bonheur par le travail. — Comment alléger nos peines. — Nos frères inférieurs selon St-François d'Assise. — Semez vos fleurs le long du chemin. — L'héroïsme du foyer.

PRIX 6 FRANCS.



Prix-courant de nos articles avantageux

Bottines Boxcalf pour hommes forme élégante	Fr. 29.75
Souliers forts pour la campagne	» 25.50
Bottines p ^r dames tige haute 36/42	» 29.75
Richelieu p ^r dames chevreau bout vernis.	» 22.50
Pantoufles tissus noir semelle cuir et talon série hommes et dames	» 3.95
Pantoufles montantes feutre gris semelle feutre et cuir avec chiquet pour hommes et dames.	» 13.75
Babouches lisières bien ouatés N ^o 36 à 42	» 7.75
Blaquets pour ferrer les souliers les 5 paquets	» 1.—

ÉCHANGE

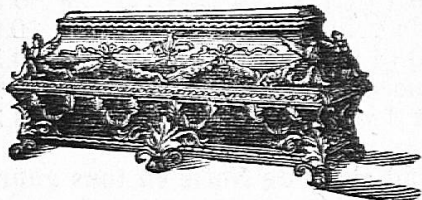
Envoi contre remboursement

AU CHAT BOTTÉ

LAUSANNE — Rue Haldimand, 2 — LAUSANNE

Semaine Suisse : 16 au 30 Octobre.

Pompes funèbres générales



Hessenmuller-Genton-Chevallaz

S. A.

LAUSANNE Palud, 7
Chaucrau, 3

Téléphones permanents

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs de la Société Pédagogique Vaudoise.

NOUVEAUTÉS CHORALES

Chœurs à quatre voix d'hommes a cappella :

3204.	<i>Barblan, E.</i>	Sache aimer	Fr. 0.50
3205.	—	La divine basse	» 0.50
2824.	<i>Bovy-Lysberg, C.</i>	Sur la montagne	» 0.50
2827.	<i>Combe, E.</i>	Au printemps	» 0.40
3226.	<i>Cattabeni, F.</i>	Pour le jour des morts	» 0.70
3176.	<i>Hæmmerli, L.</i>	Le moissonneur	» 0.35
2839.	<i>Hanni, C.</i>	La montée à l'alpage	» 0.35
3281.	<i>Jaques-Dalcroze, E.</i>	Libre Helvétie	» 0.40
3400.	—	Les feux du 1 ^{er} août	» 0.50
3253.	{ <i>Mendelssohn, F.</i>	Sérénade	} » 0.50
	{ <i>Spohr, L.</i>	Eloge du chant	
3254.	<i>Mendelssohn, F.</i>	Banquet d'adieux	» 0.60
3288.	<i>Metzger, F.</i>	L'Edelweiss (texte fr. et all.)	» 0.40
3287.	—	Le mal du pays	» 0.70
3255.	<i>Mozart, W. A.</i>	Chanson bachique	» 0.70
2990.	<i>Pesson, Ch.</i>	Les chanteurs	» 0.60
3252.	<i>Schumann, R.</i>	Chantons, rions	» 0.60
3114.	<i>Snell, E.</i>	{ Chalet abandonné	} » 0.35
		{ Matin d'hiver	
3384.	—	Nocturne	» 0.35
3259.	<i>Wagner, R.</i>	Chœur des pèlerins	» 0.60

Chœurs à quatre voix mixtes a cappella :

3085.	<i>Chollet, A.</i>	Je veux t'aimer	Fr. 0.40
3372.	<i>Doret, G.</i>	L'absente	» 0.35
3373.	—	La bergerette	» 0.35
3374.	—	La brune	» 0.40
3375.	—	La chanson des adieux	» 0.50
3376.	—	Ils étaient deux	» 0.40
3377.	—	L'ingrate fille	» 0.35
3378.	—	Moïse	» 0.35
3379.	—	La pauvre âme	» 0.35
3380.	—	Rœseli	» 0.35
3399.	<i>Jaques-Dalcroze, E.</i>	Les feux du 1 ^{er} août	» 0.50
3383.	<i>Snell, E.</i>	{ Matin d'hiver	} » 0.35
		{ Chalet abandonné	

Chœurs à trois voix égales a cappella :

2747.	<i>Bischoff, J.</i>	Au delà (3 voix)	Fr. 0.25
3367.	<i>Doret, G.</i>	Chant des Suisses (2 ou 3 voix)	» 0.35
2619.	<i>Jaques-Dalcroze, E.</i>	La Genève des franchises (2 v.)	» 0.25
2620.	—	La valse du 1 ^{er} juin (2 v.)	» 0.25
2621.	—	La chanson du joli juin (2 v.)	» 0.25
3490.	—	Les feux du 1 ^{er} août (1 ou 2 v.)	» 0.40
2753.	<i>Martin, L.</i>	Chanson d'avril (3 v.)	» 0.50
2755.	<i>Nicole, L.</i>	Brise matinale (3 v.)	» 0.50
2756.	—	Hirondelles (3 v.)	» 0.50
2759.	<i>Plumhof, H.</i>	Le réveil du printemps (3 voix)	» 0.25
3264.	<i>Schubert, F.</i>	Psaume 23 (4 v.)	» 0.50
2878.	<i>Senger, H. de</i>	Chant de noces (2 v.)	» 0.25
2879.	—	le même à 3 voix	» 0.30

NOËL :

Très grand choix de Noël en tous genres
Envois en examen.

FOETISCH FRÈRES S. A., Editeurs, à Lausanne

Neuchâtel et Vevey

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LVI^{me} ANNÉE — N° 44.

LAUSANNE, 30 octobre 1920



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR ET ÉCOLE REUNIS.)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant: Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: J. Tissot, instituteur, Jolimont 7, Lausanne.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, Professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 10 fr. (Étranger, 12 fr.)

Réclames: location à l'année.

Solde de la place disponible: 1 fr. la ligne.

Sur demande expresse, une petite annonce (non commerciale) pourra être insérée dans le texte, à 1 fr. 20 la ligne ou son espace.

Bibliographie: Le journal signale les livres reçus et rend compte des ouvrages d'éducation.

On peut s'abonner à la

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE.



Commission interecclésiastique romande de chant religieux

Vient de paraître pour Noël 1920 :

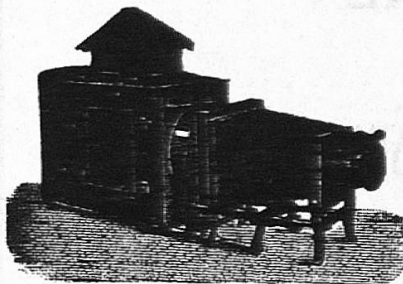
Trois chœurs mixtes, Nos 115 à 117, fascicule de 4 pages, 20 cent.

Trois chœurs d'hommes, Nos 27 à 29, fascicule de 4 pages, 20 cent.

Cinq chœurs de dames ou enfants, Nos 43 à 47, fascicule de 4 p. 10 cent.

Demander spécimens à M. BARBLAN, pasteur, à Pampigny.

Projections à l'école.



Appareils complets pour diapositifs, fr. 120 à 200.

Appareils pour cartes postales, fr. 65.

Démonstrations sur demande.

R. Spörri, opticien, BIENNE, rue de Nidau. P.4037U.

On cherche à placer pour le printemps 1921, un garçon de 12 ans, zuricois, et en bonne santé, dans OF 28401 Z

Institut ou famille

où il aurait de bons soins et recevrait une bonne instruction. Adresser offres sous chiffres O. F. 1867 Z. à Orell Füssli-Publicité, Zurich.

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à Zurich

La plus ancienne compagnie suisse d'assurances sur la vie.

Service principal fondé en 1857

Mutuelle pure. — Pas de responsabilité personnelle des assurés.

Le plus important portefeuille d'assurances suisses.

Tous les bonis aux assurés.

Par suite du contrat passé avec la *Société pédagogique de la Suisse Romande*, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à M. J. Schachtelin, Agent général, Grand Chêne 11, Lausanne.